**MAIRIE D’ARNIERES SUR ITON**

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 Février 2023

*Réuni dans la salle habituelle de réunion.*

**Conseillers présents : Mrs COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, LELIGOIS,**

 **Mmes PARENT-TANGUY, LASSALLE-ASTIS, UMMENHOVER, PAULARD, SANSANO, GUEGAN,**

**Absents excusés : Mme COMBETTE donne pouvoir à M COMONT,**

 **M DEFRANCE donne pouvoir à M DELHOMME,**

 **Mme HENNEQUEZ donne pouvoir à M LELIGOIS.**

**Secrétaire de séance : Mme SANSANO**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2022**

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l’unanimité**, le compte rendu de la séance du 12 décembre 2022 adressé par courriel.

**COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Mme PARENT-TANGUY présente les différentes délibérations relatives à la fin de l’exercice 2022.

***Adoption du compte administratif et du compte de gestion :***

Il est rappelé que le compte administratif traduit la tenue de la comptabilité en partie simple. Du fait de la séparation ordonnateur - comptable, seul le trésorier tient la comptabilité en partie double (constatation des créances et dettes). Celle-ci se traduit par l’établissement du compte de gestion.

Différents tableaux sont présentés pour mettre en avant les taux de réalisation des crédits en dépenses et recettes sur les 2 sections ainsi que les taux de progression par rapport à 2021. Comme l’an passé les taux de réalisation sont très corrects témoignant d’un bon niveau de prévision des dépenses et recettes.

En section de fonctionnement il s’élève à 87% en dépenses et 99% en recettes et en section d’investissement 99% en dépenses et 87% en recettes. Le taux de progression des dépenses, toutes sections confondues, s’élève à 5% et celui des recettes 24%.

Le montant assez conséquent des recettes d’investissement provient des fonds de concours perçus en 2022 pour des opérations 2021. Le montant des dépenses réalisées s’élève à 1 573 321,38 € pour 1 731 532,14 € de crédits votés. Les recettes constatées s’élèvent à 1 794 768,88 € pour un montant voté de 1 889 303,07 €. La commune a dû faire face à un début d’augmentation de certaines dépenses notamment la masse salariale et l’énergie. En parallèle elle a enregistré des recettes exceptionnelles (doublement des produits de fiscalité liée aux ventes immobilières sur la commune, résultat du travail sur l’optimisation des bases du FCTVA, …). Le montant des reports en investissement est assez conséquent du fait du décalage du chantier de l’église résultant des difficultés d’approvisionnement en matériaux.

***Affectation du résultat 2022 :***

Les reports à nouveau (cumul des exercices antérieurs) se traduisaient par un besoin de financement de 117 827,25 € en section d’investissement et un excédent de 274 655,60 € en section de fonctionnement.

L’exécution 2022 se solde par un excédent de 189 807,43 € en section d’investissement et 136 303,32 € en section de fonctionnement. Les restes à réaliser de 2022 en section d’investissement se soldent par un besoin de financement de 104 663,25 €.

Le résultat de fonctionnement est affecté à hauteur de 32 683,07 € en section d’investissement et le solde sur la section de fonctionnement. Il est noté que l’épargne brute 2022 permet de couvrir le remboursement de l’annuité de la dette.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

* ***Achat Tableau École Primaire :***

Le Maire explique qu’à la suite de la chute d’une partie d’un tableau triptyque dans une classe de l’école primaire, par mesure de sécurité pour l’institutrice et pour les élèves, nous devons changer de tableau en urgence afin de garantir la sécurité de tous.

Le coût de cet achat s’élèverait à 532,60 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

* E.P.N. : 266,30 €
* Fonds propres  : 266,30€

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, valide cet achat et sollicite l’obtention d’un Fond de Concours auprès de M. le Président d’E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

* ***Achat Matériel Informatique :***

Le Maire explique que Le Maire explique que notre serveur était protégé par un onduleur en cas de coupure de courant. Celui-ci vient de griller nous devons donc de le remplacer. Par la même occasion nous devons acquérir une imprimante supplémentaire pour les élus.

Le coût de ces achats s’élèvera à 627,33 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

* E.P.N. : 313,66 €
* Fonds propres  : 313,67 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, valide ces achats et sollicite l’obtention d’un Fond de Concours auprès de M. le Président d’E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

**ANNULATION DELIBERATION 2022-80 REPRESENTANTS CIGALE**

Le Maire rappelle que pour donner suite à l’évolution des statuts du SIVU Cigale, le nombre d’élus membres est modifié, et doit être de 26 au lieu de 39. La commune devait élire 3 membres titulaires et 1 membre suppléant.

Le Conseil Municipal, avait à l’unanimité, nommé les délégués au SIVU CIGALE suivant :

***Membres titulaires*** :

* M Alain Comont
* M Sébastien Delhomme
* Mme Béatrice Parent-Tanguy

***Membre suppléant*** :

* M Jérémy Leligois

Aujourd’hui, M le Maire demande que cette délibération soit annulée, pour motif suivant :

* Le SIVU CIGALE, n’ayant pas encore changé ses statuts il convient d’annuler la délibération 2022-80

Après délibération, le Conseil municipal, **à l’unanimité, décide d’annuler la DB 2022-80 du 12 décembre 2022.**

**ADRESSAGE**

Monsieur le Maire rappelle qu’au conseil du 20 juin 2022, le conseil municipal **avait validé** le changement de numérotation de quatre habitations situées Rue Grande et Rue Maurice Debas ; pour faciliter la fourniture des services publics, tels que les secours, la connexion aux réseaux et d’autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons pour identifier clairement les adresses des habitations.

Les riverains ont été dans l’ensemble satisfaits de ce changement.

Cependant l’adresse du 11 Rue Maurice Debas ne comporte aucune habitation, l’habitation se situe au 4 Rue Grande. Après discussion entre le Maire et les propriétaires, il convient donc de demander une modification concernant l’adressage de M et Mme HENNEQUEZ.

Les numérotations suivantes seront donc attribuées ainsi :

* **M et Mme HENNEQUEZ : 4 Rue Grande,**
* **Écurie des Prés d’Arnières : 11 Rue Maurice Debas.**

**DIVERSES INFORMATIONS**

* *Tarifs Energie 2023* : *Électricité* : La commune compte 3 lots différents, sur lesquels le SIEGE nous a informé des prévisions concernant les hausses prévues par lots :
* Puissance > à 36 kwA (Seul l’Escale est concernée) **+ 25%**
* Puissance < à 36 kwA (Tous les bâtiments publics) **+ 22%**
* Éclairage Public **+ 49%**

Ainsi pour l’éclairage public le prix du Mwh passerait de 83,18 € à 166,52 €, d’où les mesures prises concernant ce poste.

Un bouclier tarifaire peut toutefois mise en place mais sous conditions, malheureusement la commune ne remplit pas certaines conditions donc ne pourra pas bénéficier de ce bouclier.

Un webinaire avec le SIEGE pour comprendre ces hausses aura lieu le mardi 07 février 2023 à 16h30.

Pendant les vacances scolaires, le chauffage des écoles et du restaurant scolaire sera baissé à 8°C. Les enfants qui fréquentent le centre des Frimousses iront donc déjeuner à l’Escale, étant donné que nous devons maintenir le chauffage dans ce bâtiment.

*Gaz* : La hausse prévue pour le gaz est de **+ 125 %.**

* *Rétrocessions* : La rétrocession du lotissement de la clé des champs avait été engagée il y a quelques années. Une délibération et une convention avaient été prises et signées en 2013 cependant aucun acte notarié n’avait été signé. Un état des lieux des réseaux et de la voirie par les services EPN a été réalisé courant 2022 permettant maintenant d’aboutir la démarche. Une nouvelle délibération devra être prise pour autoriser l’acquisition à l’euro symbolique et l’intégration des espaces commun du lotissement dans le domaine public communal. Contact sera pris avec un notaire pour finaliser la rétrocession.

D’autres secteurs de la commune sont concernés par la question de la gestion des espaces communs (voirie, espaces verts et réseaux) : rue J Prévert, rue du Pré Feray, impasse du Vivier… Ces espaces n’ayant pas été rétrocédés à l’époque de leur création, un état des lieux des réseaux et de la voirie sera nécessaire avant d’envisager leur rétrocession.

* *Projet Centre Bourg*: Une réunion s’est tenu début janvier au sein de la mairie. Plusieurs points ont été abordés :
* Le maintien de l’activité du bar le Twister pendant la phase de travaux,
* Les places de stationnement pour les riverains et la clientèle du bar,
* Les problèmes de stationnement pour les livraisons,
* Révision de l’implantation du lot 1,
* Loyers.

De nouveaux plans ont été envoyés pour validation. Après s’être concerté avec le gérant du bar les nouveaux plans conviennent mieux. Les plans doivent être validés auprès de la SILOGE mais le Maire souhaitait en parler aux conseillers en amont.

Le conseil après visualisation des nouveaux plans approuve ceux-ci.

* *Chantier Église* : Le chantier va débuter. La pose de l’échafaudage est prévue pour la semaine 7. La fin prévisionnelle du chantier est pour le 07 juillet 2023.

Un huissier vient faire le constat de l’état avant travaux du site intérieur et extérieur ce jeudi 09 février à 14h.

**QUESTIONS DIVERSES**

* *Fermeture de classe* : La fermeture de classe pour l’école d’Arnières a été évitée de justesse. Cependant de grosses inquiétudes et une grande vigilance sera de mise pour la rentrée 2023-2024. Car nous aurons 6 arrivées (naissances 2021) pour 19 départs (Classe de CM2).
* *Coût des Associations*: Un courrier a été envoyé aux associations communales afin de leur expliquer le cout de chaque association pour la collectivité (entre subvention et prêt à titre gratuit de salle, EDF, eau…)

L’assemblée Générale de l’ASCA aura lieu le 10 février 2023.

* *Travaux aménagement Rond-Point* : Les travaux d’aménagement paysager au niveau du Rond-point ont démarré. Cependant la butte est encore haute. Une nouvelle intervention auprès de la DREAL va être faite
* *Éclairage* : Le site de CIGALE laisse leurs lumières extérieures allumées (éclairage LED) toute la nuit. Bien que la commune les éteigne, elles sont systématiquement rallumées. Une nouvelle communication sur cela sera effectuée auprès des services CIGALE.
* *Dates à retenir*:
* Conseil Municipal : lundi 13 Mars à 20h à la Mairie, DOB,
* Conseil Municipal : lundi 27 Mars à 20h à la Mairie, Vote BP,

La séance est levée à 22h.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **M. COMONT Alain** | **M. DELHOMME** | **Mme PARENT-TANGUY** |
| **M. CHEVAUCHEE** | **Mme LASSALLE-ASTIS** | **M. HAUZAY** |
| **M. BENATTAR** | **M. UMMENHOVER** | **Mme UMMENHOVER** |
| **Mme PAULARD** | **M. VALET** | **Mme COMBETTES****XXXXXX****Pouvoir à M. COMONT** |
| **Mme SANSANO** | **M. BURGAN** | **Mme GUEGAN** |
| **M. LELIGOIS** | **M. DEFRANCE****XXXXXX****Pouvoir à M. DELHOMME**  | **Mme HENNEQUEZ****XXXXXX****Pouvoir à M. LELIGOIS** |